

06 juin 2014 -11:25

Un guide pour aider les employeurs à mieux promouvoir l'équilibre entre travail et paternité

Ce dimanche 8 juin, les papas seront à l'honneur. Fêter ce lien est un moment privilégié dans de nombreuses familles. C'est aussi une occasion symbolique pour le Secrétaire d'Etat aux Familles, Philippe COURARD, de rappeler l'enjeu majeur que constitue la prise en compte de la parentalité des pères au sein de l'entreprise grâce à la publication d'un guide pratique intitulé «*Travail et paternité : pourquoi et comment promouvoir l'équilibre ?*». Totalement inédit en Belgique et fruit d'une longue réflexion entre de nombreux partenaires, cet outil s'adresse en premier lieu aux employeurs.

Congé de paternité, congé de maternité, congé parental à dimensions variables, congé pour porter assistance à un membre de la famille gravement malade... Depuis une vingtaine d'années, différentes mesures ont été prises par le Gouvernement fédéral en faveur d'une meilleure conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle.

Malgré ces avancées, certains chiffres demeurent interpellants. Tout d'abord, 75 % des mesures de conciliation sont prises par des femmes. Pourtant, 75% des hommes souhaiteraient s'impliquer davantage dans leur vie de famille. Si les écarts salariaux sont une des raisons à ce phénomène, ils n'expliquent pas tout. En effet, nombre de travailleurs masculins n'osent pas encore faire le pas, freinés dans leur élan par des stéréotypes qui reposent encore trop souvent sur l'image de la mère-nourricière et de l'homme-gagnepain.

Par ailleurs, 3 travailleurs sur 10 se disent stressés au travail. Sont en cause notamment : l'intensification du travail, la violence des relations sociales, mais aussi les difficultés à concilier vies privée et professionnelle. Il va sans dire que ce stress est néfaste tant pour le travailleur, l'employeur que la société dans son ensemble.

Le monde du travail a donc un rôle important à jouer sur la capacité des pères à s'engager auprès de leurs enfants. Cette évolution passe par une écoute du père derrière le salarié et par la création de conditions pour mieux concilier ces deux sphères de vie. «*Travail et paternité : pourquoi et comment promouvoir l'équilibre ?*» vise à soutenir les employeurs dans cette démarche positive et profitable à tous, en leur apportant clés et bonnes pratiques ainsi qu'un aperçu des mesures et dispositifs légaux mis à leur disposition.

Philippe COURARD : « *Différentes entreprises ont déjà bien compris l'enjeu que représente l'articulation des temps de vie de leurs travailleurs. Ce guide s'inscrit dans une dynamique de conseil et d'information - certainement pas d'obligation -, afin d'alimenter la réflexion et de donner des pistes d'action aux employeurs qui le souhaitent. Et si, aujourd'hui, il se conjugue au masculin, c'est pour attirer l'attention sur les freins qui peuvent être vécus par les pères, dans une visée d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Je suis convaincu que c'est ainsi, à force de répétition, en montrant d'autres schémas, d'autres possibilités, d'autres façons d'agir que nous pourrons faire évoluer les mentalités, et arriver ainsi à une société plus égalitaire où chacun trouve sa place de manière équilibrée.*»

Initiée et réalisée par le Secrétaire d'Etat aux Familles, cette brochure d'une cinquantaine de pages est le fruit d'une collaboration avec le cabinet de la Ministre de l'Emploi Monica De Coninck, le SPF Emploi, l'ONEM, la FEB, l'UCM, Business and Society, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, la plate-

forme des entrepreneurs VKW, la Ligue des familles, le Gezinsbond et les syndicats.

Disponible au cabinet du Secrétaire d'Etat sur simple demande (02/238.28.11), la brochure est également téléchargeable sur le site www.courard.belgium.be et les sites partenaires.

Service de presse de M. Philippe Courard, secrétaire d'Etat
aux Affaires sociales, aux Familles et aux Personnes
handicapées, à la Politique scientifique, chargé des Risques
professionnels

Rue Ernest Blérot 1 - 9ième étage

1070 Bruxelles

Belgique

+32 2 238 28 11

<http://www.socialsecurity.fgov.be>